

Université du Québec à Montréal
Département de science politique
Session Hiver 2020

<p>POL4600-40 SONDAGES ET POLITIQUE JEUDI : 14 H – 17 H</p>
--

Local : A-1890

Professeure : Tania Gosselin

Bureau : A-3730

Poste téléphonique : 3838

Courriel : gosselin.tania@uqam.ca

Disponibilités : jeudi de 9h30h à 11h30, ou sur rendez-vous

Description

Le cours portera sur l'histoire et l'usage des sondages politiques, de même que la formation et la compréhension de l'opinion publique. Il sera question de la construction de différents types de sondages (demande, questionnaire, échantillonnage, collecte des données, traitement des données, échelle de mesure et d'attitudes). Enfin, plusieurs questions politiques liées aux sondages seront abordées (publication des sondages électoraux, réglementation des sondages).

Démarche et objectifs

Les sondages sont omniprésents dans les médias pour mesurer ou invoquer l'opinion publique. S'ils sont particulièrement visibles durant les campagnes électorales, ils demeurent un élément incontournable de la politique «de tous les jours». Ils sont aussi fréquemment utilisés en sciences sociales pour comprendre le vote, le soutien aux politiques publiques, les attitudes genrées, le racisme, ainsi de nombreux autres phénomènes politiques. Le cours a pour objectifs 1) d'amener les étudiant.es à interpréter les résultats des sondages de manière critique, et de 2) les familiariser avec la collecte et l'analyse de données de sondages en tant qu'outil pour étudier les opinions, les attitudes et les comportements politiques. Le cours porte notamment sur la nature et la formation de l'opinion publique, les différents types de sondages, leurs usages et leurs effets, de même que les sources de biais pouvant affecter les résultats d'un sondage. L'enseignement magistral est assorti d'une initiation pratique à la formulation de questions, à la programmation d'un sondage en ligne, et à l'analyse de données de sondage en lien avec des problématiques sociales actuelles. *Aucune* connaissance préalable en statistiques n'est requise.

Évaluation et pondération

- Deux rapports de lecture (10% X 2) à remettre le jour où le texte choisi est à l'agenda (remise par courriel et version papier); choisir parmi les textes identifiés par une étoile * - notez bien que les deux textes doivent porter sur des séances *distinctes*: 20 %
- Travail de mi-session (à remettre le 6 mars) : 25 %
- Examen final en classe (à livres fermés, le 18 avril): 40 %
- Activités pratiques en classe : 15 % (début au Cours 3; 5 activités valant 3 points chacune)

Ressources

- Auxiliaire d'enseignement : Thomas Caron, disponible les jeudis de 12h à 13h30 (merci de prendre rendez-vous par courriel au préalable - caron.thomas@courrier.uqam.ca)
- La mention « dans l'enveloppe » à côté d'un document signifie qu'il se trouve dans l'enveloppe qui sera accrochée près de la porte de mon bureau. Merci de faire des copies des articles et de les retourner (pages en ordre) tout de suite après afin de permettre à tous d'avoir un accès facile aux quelques textes qui ne sont pas accessibles en ligne. S'il n'y a pas d'indication, le lien vers le texte se trouve sur le site Moodle du cours.

Calendrier

Cours 1 – 9 janvier
Introduction

Cours 2 – 16 janvier
Histoire des sondages

Lectures obligatoires :

- Blais André, et Claire Durand. 2009. Le sondage. Dans Gauthier, Benoît (dir.) *Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données*. Sainte-Foy: Presses de l'Université du Québec, p. 445-460. (disponible en ligne via Virtuose)
- Meynaud, Hélène, et Denis Duclos. (2007). *Les sondages d'opinion*. Chapitre 1. L'histoire des sondages. La Découverte p.7-19. (dans l'enveloppe)

Cours 3 - 23 janvier

Les usages des sondages

Lectures obligatoires :

- Bourdieu, Pierre. 1973. L'opinion publique n'existe pas. *Les temps modernes* 318 (janvier) : 1292-1309. (un court extrait disponible en ligne: http://classiques.uqac.ca/collection_methodologie/bourdieu_pierre/complicite_repr_sondages/bourdieu_opinion_publicque.pdf)
- Meynaud, Hélène, et Denis Duclos. *Les sondages d'opinion*. Chapitre 6: La commande et l'usage des sondages d'opinion. La Découverte p.81-103 (dans l'enveloppe)
- Contandriopoulos, Damien, et Henriette Bilodeau. 2009. The Political Use of Poll Results about Public Support for a Privatized Healthcare System in Canada. *Health Policy* 90: 104-112.

Cours 4 – 30 janvier

Types de sondages et échantillonnage

Lectures obligatoires :

- Beaud, Jean-Pierre. 2009. L'échantillonnage. Dans Gauthier, Benoît (dir.) 2006. *Recherche sociale de la problématique à la collecte des données*. Sainte-Foy: Presses de l'Université du Québec, p. 211-242.
- *Fournier, Patrick; François Gélinau et Allison Harell. 2015. Les systèmes d'aide au vote peuvent-ils être utiles pour l'étude des élections? *Revue internationale de politique comparée* 22 (2) : 269-296.

Cours 5 – 6 février

La couverture médiatique et les effets des sondages électoraux

Lectures obligatoires :

- *Pickup, Mark, et al. 2012. The Mediated Horserace : Campaign Polls and Poll Reporting. *Canadian Journal of Political Science* 45(2) : 261-287.
- Pétry, François. 2011. *Les sondages nuisent-ils à la démocratie?* Manuscrit disponible ici : https://www.researchgate.net/profile/Francois_Petry/publication/258993176_Les_sondages_nuisent-ils_a_la_democratie/links/0deec5298c0e4a7079000000.pdf?origin=publication_list
- Durand, Claire, et al. 2018. Les sondages influencent-ils les comportements des électeurs? *Options politiques*, 24 mai. <https://policyoptions.irpp.org/magazines/may-2018/les-sondages-influencent-ils-le-comportement-des-electeurs/>

Cours 6 – 13 février

Conceptualiser et mesurer les connaissances politiques

Lectures obligatoires :

- *Stolle, Dietlind, et Elisabeth Gidengil. 2010. What do Women Really Know? A Gendered Analysis of Varieties of Political Knowledge. *Perspectives on Politics* 8 (1): 93-109
- Fishkin, James S. (traduit par Dominiquet Reynié). 2001. Vers une démocratie délibérative : L'expérimentation d'un idéal. *Hermès* 31 : 207-222.

Cours 7 – 20 février

Conférencier invité

Semaine de relâche - 27 février

Cours 8 – 5 mars

Le questionnaire

Présentation de Vincent Vallée « Comment faire votre propre sondage en ligne avec Qualtrics »

Lecture obligatoires :

- Blais, André, et Claire Durand. 2009. Le sondage. Dans Gauthier, Benoît (dir.) *Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données*. Sainte-Foy: Presses de l'Université du Québec, p. 461-485. (disponible en ligne via Virtuose)
- _____. 2009. La mesure. Dans Gauthier, Benoît (dir.) *Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données*. Sainte-Foy: Presses de l'Université du Québec, p. 227-250. (disponible en ligne via Virtuose)

Remise du travail de mi-session

Cours 9 – 12 mars

Le sondage expérimental

Lectures obligatoires :

- *Stolle, Dietlind, et al. 2016. Religious Symbols, Multiculturalism and Policy Attitudes. *Revue canadienne de science politique* 49 (2) : 335-358
- Labbé St-Vincent, Simon 2013. La proportionnelle a-t-elle des effets vertueux ? Une étude expérimentale. *Politique et Sociétés* 32 (3): 29–57.

Cours 10 – 19 mars

Les sondages dans les contextes subnationaux, multinationaux, multiculturels

Lectures obligatoires :

- *Kanji, Mebs, et Kerry Tannahill. 2013. Le malaise des Québécois : la confiance dans l'espace politique québécois. Dans *Les Québécois aux urnes*, dirs. F Bastien, É. Bélanger et F. Gélinau. Montréal : Presses de l'Université de Montréal, pp.75-90.
- Pennell, Beth-Ellen, et Kristen Cibelli Hibben. 2016. Surveying in Multicultural and Multinational Contexts. In *Sage Handbook of Survey Methodology*, C. Wolf et al. (dirs.), Sage Publications, pp. 157-177. (dans l'enveloppe)

Cours 11 – 26 mars

Les sondages sur les leaders politiques

Lectures obligatoires :

- *Fournier, P. et al. 2013. Riding the Orange Wave: Leadership, Values, Issues, and the 2011 Canadian Election. *Canadian Journal of Political Science* 46 (4): 863–897.
- *O'Brien, Diana Z. 2019. Female leaders and citizens' perceptions of political parties. *Journal of Elections, Public Opinion and Parties* 29 (4): 465-489.

Cours 12 - 2 avril

Sondage et vote

Lectures obligatoires :

- *Bélanger, Éric, et Andrea M. Perella. 2008. Facteurs d'appui à la souveraineté du Québec chez les jeunes : une comparaison entre francophones, anglophones et allophones. *Politique et Sociétés* 27 (3) : 13-40.
- *Mahéo, Valérie-Anne, et Bélanger, Éric. 2018. Is the Parti Québécois Bound to Disappear? A Study of the Current Generational Dynamics of Electoral Behaviour in Quebec. *Canadian Journal of Political Science* 51 (2): 335-356.

Cours 13 – 9 avril

Conversation politiques : Médias sociaux, polarisation, conspirationnisme

Présentation de Thomas Caron : « Mesurer l'adhésion aux théories de la conspiration à l'aide de sondages »

Lectures obligatoires :

- Wells, Chris, Cramer, Katherine J., Wagner, Michael W., Alvarez, German, Friedland, Lewis A., Shah, Dhavan V., Bode, Leticia, Edgerly, Stephanie, Gabay, Itay, et Franklin, Charles. 2017. When We Stop Talking Politics: The Maintenance and Closing of Conversation in Contentious Times. *Journal of Communication* 67 (1): 131–157.
- Boyadjian, J., et Velcin, J. 2017. L'analyse quantitative des médias sociaux, une alternative aux enquêtes déclaratives ? La mesure de la popularité des personnalités politiques sur Twitter. *Questions de communication* 31(1) : 111-135.

Révision

Cours 14 – 16 avril

Examen (en classe)

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

ENTENTE D'ÉVALUATION**6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation**

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

POLITIQUE 16 CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.

1. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
2. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
3. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
4. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
5. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
6. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
7. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour obtenir du soutien :

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :
Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement
514-987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM :

<http://www.harcelement.uqam.ca>

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :

514-987-0348

calacs@uqam.ca

www.trevepourelles.org

Service de soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : 514-987-3185 Local DS-2110

Pour le Service de la prévention et de la sécurité : **514-987-3131**

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

Pour les étudiant.e.s de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels;

...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail;

...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux;

...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-vous voir au W-2520!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au politique.cdp.fspd@uqam.ca

Aimez notre page Facebook : Centre de développement professionnel – FSPD UQAM



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions liées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez consulter sur le site r18.uqam.ca des capsules vidéos qui vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.



Guide à l'intention des enseignant(e)s de l'UQAM

Qu'est-ce que le R18?

C'est le règlement institutionnel sur les infractions de nature académique. La gestion de ce règlement se fait grâce à un logiciel (*Infractions*) automatisé, particulièrement efficace pour faire le suivi des cas de récidive.

Conditions gagnantes pour éviter le plagiat!

- Mettre l'encart du R18 dans votre plan de cours.
- Parler du plagiat lors du premier cours du trimestre et avant un examen ou la remise d'un travail, ne serait-ce que quelques minutes afin de sensibiliser votre groupe au phénomène et lui dire que de courtes capsules sont à disposition pour se familiariser avec le sujet (voir www.r18.uqam.ca). Cette information est particulièrement utile aux étudiant(e)s de première année.
- Les orienter vers le site www.infosphere.uqam.ca pour ceux et celles qui désirent un aide-mémoire méthodologique ou qui n'ont pas les bases pour les règles de citation.
- Pour les travaux, bien expliquer en classe et dans le plan de cours le type d'entraide qui est permis ou interdit, c'est-à-dire ce qui est attendu de chacun. Par exemple, deux étudiant(e)s peuvent faire de la recherche et échanger sur leurs découvertes, mais il est important que les travaux soient distincts l'un de l'autre.
- Lors des examens en classe, laisser un espace entre chacun des étudiant(e)s. Si ce n'est pas possible, distribuer des versions différentes du même examen, avec une page frontispice de couleur différente.
- Transmettre des consignes claires lors d'un examen: les étudiant(e)s ne peuvent pas consulter de téléphone ou de montre intelligents. Pas même pour regarder l'heure!
- Si vous êtes témoin de la commission d'une infraction lors d'un examen: noter les informations nécessaires (qui, quoi, comment, quand, où), mais n'enlevez pas la copie d'examen à l'étudiant(e), car cela risquerait de créer une situation conflictuelle et de déranger les autres étudiant(e)s, laissez l'étudiant(e) terminer son examen.
- Si vous avez des soupçons ou même la certitude de la commission d'une infraction académique, ne mettez pas zéro au travail ou à l'examen, mais faites un rapport de signalement. Vous éviterez ainsi deux conséquences possibles :
 - que l'étudiant(e) fasse une demande de révision de note et que votre note soit modifiée puisque vous n'avez pas suivi la bonne procédure;
 - qu'il n'y ait pas de trace de la commission d'une infraction au dossier de l'étudiant(e), échappant ainsi au suivi systématique qui est fait lors de la commission d'une infraction, notamment lors de récidive(s).

Les étapes lors du dépôt d'un rapport de signalement, version simplifiée

1. Dépôt du rapport de signalement via le logiciel [Infractions](#). C'est tout! C'est rapide et simple!
2. Enquête effectuée par le, la Responsable facultaire des Dossiers d'Infraction Académique ([liste des RDIA](#)).
3. S'il y a une preuve suffisante, le dossier est transmis au Comité facultaire sur les infractions de nature académique.
4. Si l'étudiant(e) est sanctionné(e), il, elle peut aller en appel.

Pour plus d'information, communiquez avec le, la responsable de votre Faculté/École ou [Marc-Olivier Desbiens](#), secrétaire du Comité institutionnel sur les infractions de nature académique.



RÈGLEMENT

SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.

Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme;
- le (cyber) harcèlement sexuel;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Pour plus d'information :

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf

Pour obtenir du soutien ou effectuer un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement

514 987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence à caractère sexuel à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : <https://harcelement.uqam.ca/>

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)

514 987-3185 /Local DS-2110

Service de la prévention et de la sécurité :

514 987-3131

Décembre 2019